



Communiqué de presse

Le 8 décembre 2005

PROLONGEMENT DU TRAMWAY DE SAINT DENIS A ASNIERES-GENNEVILLIERS

**La parole est aux habitants de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine
du 12 décembre 2005 au 27 janvier 2006**

Dans le cadre du contrat de plan 2000-2006, la Région Ile-de-France et l'Etat ont approuvé le prolongement de la ligne de tramway T1 depuis la gare de Saint-Denis jusqu'à Asnières-sur-Seine.

La conduite de ce projet a été confiée au Conseil général des Hauts-de-Seine, à la direction départementale de l'équipement de la Seine-Saint-Denis et à la RATP par le conseil d'administration du STIF (autorité organisatrice des transports qui est constitué de la Région Ile-de-France et des départements franciliens).

Un tram toutes les 4 minutes

Ce prolongement, d'une longueur de 4,9 km, dont la mise en service interviendrait en 2010, améliorera de manière déterminante les déplacements et la qualité de vie de 55 000 franciliens. Par sa fréquence (un tram toutes les 4 minutes en heure de pointe), sa vitesse commerciale (17 km/h) et son amplitude de fonctionnement (de 5h00 à 00H30).

Des correspondances seront assurées aux gares de Saint-Denis (RER D et SNCF Nord) et de Gennevilliers (RER C) ainsi qu'au terminus nord de la ligne 13 du métro dont la mise en service est prévue fin mai 2008 (future station Asnières Gennevilliers III).

Pour que le projet soit déclaré d'utilité publique, une enquête préalable est ouverte du 12 décembre 2005 au 27 janvier 2006.

L'occasion de s'exprimer

Après la concertation préalable qui s'est tenue en 2000, l'enquête publique est une nouvelle occasion pour les habitants ou toute personne concernée de venir s'exprimer. Sur la base du rapport de la commission d'enquête, les études pourront être complétées et la phase travaux pourra alors effectivement être lancée.

Ainsi, du 12 décembre 2005 au 27 janvier 2006, une enquête publique auprès de l'ensemble de la population concernée est ouverte dans les cinq communes traversés par ce nouveau tronçon de tramway : Saint-Denis, L'Ile-Saint-Denis, Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers, Asnières-sur-Seine.

Une information à disposition

Pendant toute cette période, **le dossier de l'enquête est à disposition du public** pour consultation et un registre dans chaque mairie pour recueillir les avis et observations éventuelles. L'objectif est d'informer les futurs voyageurs de la ligne, et plus largement toutes les personnes concernées par l'arrivée de ce nouveau mode de transport en commun, sur le parcours du tracé et les aménagements prévus pour accueillir le tramway. Chaque avis sur le projet sera recueilli par la Commission d'enquête.

Celle-ci tient par ailleurs **des permanences** à certaines dates dans chacune des communes et organise deux réunions publiques pour l'ensemble du projet afin de rencontrer la population et les actifs de chacun des départements.





Une exposition sous forme de panneaux est mise en place pendant la durée de l'enquête dans toutes les mairies concernées afin d'informer le public sur le projet et de les impliquer dans sa réalisation.

Des dépliants d'information et de sensibilisation sont également diffusés à travers les réseaux de la RATP, du Conseil général des Hauts-de-Seine et des mairies des deux départements.

Un financement pluri-partenaires

Le coût de réalisation estimé de l'infrastructure de ce projet (hors matériel roulant) est d'environ **119 millions d'euros** hors taxes (valeur 01/2000).

Le financement inscrit au contrat de plan État-Région pour le projet de tramway (100 millions d'euros), hors matériel roulant, est réparti entre les différents partenaires de la manière suivante :

-  40 % sont financés par la Région Ile-de-France
-  24 % sont financés par l'Etat
-  20 % sont financés par le département des Hauts de Seine
-  16 % sont financés par la RATP sur prêts bonifiés de la région Ile-de-France

Un financement complémentaire de 18,86 millions d'euros reste à déterminer.

Le coût du matériel roulant, soit 9 rames supplémentaires, est à la charge de la RATP.

Organisation de l'enquête

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses avis sur le projet :

à Saint-Denis, Centre Administratif - Service Voirie, 2 place du Caquet

- + lundi 19 décembre 2005 de 9 h à 12 h
- + mardi 17 janvier 2006 de 14 h à 17 h

à L'Île-Saint-Denis, annexe - Direction des Services Techniques, 10 rue Méchin

- + mardi 3 janvier 2006 de 8 h 30 à 11 h 30
- + lundi 23 janvier 2006 de 14 h 30 à 17 h 30

à Villeneuve-la-Garenne, Centre Administratif, 28 avenue de Verdun

- + mercredi 14 décembre 2005 de 8 h 30 à 11 h 30
- + lundi 9 janvier 2006 de 14 h à 17 h
- + samedi 21 janvier 2006 de 9 h à 11 h 45

à Gennevilliers, Mairie, 177 avenue Gabriel Péri

- + lundi 12 décembre 2005 de 8 h 30 à 11 h 30
- + mardi 27 décembre 2005 de 14 h 30 à 17 h 30
- + mercredi 11 janvier 2006 de 9 h à 12 h
- + vendredi 27 janvier 2006 de 13 h 30 à 16 h

à Asnières-sur-Seine, Service Urbanisme, 1 place de l'Hôtel de Ville

- + jeudi 22 décembre 2005 de 14 h à 17 h
- + vendredi 6 janvier 2006 de 14 h à 17 h

Par ailleurs 2 réunions publiques, une dans chaque département, seront organisées courant janvier 2006.

Contacts presse :

Région IDF :	Ghislaine Collinet	01 53 85 66 66	ghislaine.collinet@iledefrance.fr
CG des Hauts de Seine	Gwenolla Sappin	01 47 29 30 49	gsappin@cg92.fr
STIF :	Arnaud Vareilhias	01 47 53 28 78	arnaud.vareilhias@stif-idf.fr
DDE Seine St Denis	Philippe Mauriac	01 49 76 79 27	philippe.mauriac@equip.gouv.fr
RATP :	Michel Dubois	01 58 78 37 37	michel.dubois@ratp.fr